

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Monsieur LE PROVOST Guy, Madame PICOUAYS Jacqueline, Madame LEBRET Dominique, Madame MENARD Vanessa, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur HAUTIERE Ludovic, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Monsieur MAILLARD Rémi, Madame PONCEL Sylvie.

Etaient absents : Madame COURTOIS Marie-Françoise pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : Madame MENARD Vanessa

AFFAIRES GENERALES

Modification des statuts de Dinan Agglomération.

Le conseil municipal adopte les statuts de Dinan Agglomération.

Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLET du 11 juin 2018 et accepte le montant final de l'allocation compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 50 130.92 €

PERSONNEL

Temps partiel - agents périscolaires

Le conseil municipal décide d'accorder deux temps partiels à des agents en charge du périscolaires, l'un à 82 % et l'autre 95.42 %, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Contrat adjoint technique – entretien de bâtiment (ménage)

Le conseil municipal valide pour un an un contrat d'adjoint technique au 1^{er} échelon, indice brut 347 et pour une durée hebdomadaire de service de 6 h 06 mn pour effectuer des travaux d'entretien de la salle C. Ader (ménage) et l'état des lieux lors des locations.

URBANISME

Convention de principe – rétrocession lotissement « au bord du Drouet »

Le conseil municipal approuve le principe de la rétrocession dans le domaine public communal des espaces publics, de la voirie et des réseaux du futur lotissement « au bord du Drouet »

FINANCES

Redevance occupation du domaine public gaz 2018.

Le conseil municipal décide d'émettre un titre de recette à GRDF pour l'occupation du domaine public d'un montant de 1366 €.

Chauffage foyer des aînés validation du devis. Décision modificative ?

Le conseil municipal décide de valider les travaux d'installation de chauffage sans la programmation à distance pour un montant de 6 391.51 ;

INFORMATIONS :

- Attribution du FPIC à la commune pour un montant de 54996 €
- Repas des aînés
- Rentrée scolaire 2018-2019 Ecole Jean Ferrat : 186 enfants + 4 enfants des gens du voyage